Juillet 2019







Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

## COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

## DIX-SEPTIEME SESSION

Miami, États-Unis d'Amérique, 15-18 Juillet 2019

Situation et travaux futurs concernant l'élaboration du plan de gestion des frayères pour les Caraïbes

Ce document presente un projet de recommandation en lien avec l'état du developpment du plan de gestion frayères. La Commission est invitée à examiner et adopter la recommandtion suivante approuvée par le Groupe Consultatif Scientique (GCS) en sa dixième Session, 04 Juin 2019:

- **Reconnaissant** l'engagement du Groupe de travail de la COPACO sur les frayères établi par la COPACO à sa quatorzième session en 2012, et le processus qu'il a piloté pour promouvoir la protection des frayères et des espèces à forte concentration, en particulier à la première et à la deuxième réunions du Groupe de travail tenues à Miami respectivement du 29 au 31 octobre 2013 et du 27 au 29 mars 2018;
- **Conscient** de l'important travail fourni par le Groupe de travail de la COPACO sur les frayères durant la période intersessions;
- Considérant les efforts considérables déployés par le Groupe de travail pour améliorer encore la gestion et la conservation des frayères et des espèces qui se regroupent pour la ponte dans la Grande Région Caraïbe, en lançant l'élaboration du projet de Plan régional de gestion des pêches pour les frayères (PRGPF) dont les composantes clés devraient être les suivantes:
  - Nécessité d'un PGPF et justification d'un plan régional cadres de gouvernance existants et proposés et conventions régionales et internationales connexes; déplacements des frayères et structure de leurs populations au niveau régional; opportunités et capacités de gestion régionales;
  - 2. Importance socio-économique du mérou rayé et du vivaneau sorbe captures, débarquements, valeur, pêches commerciales et sportives, commerce;
  - 3. Problèmes de gestion concernant les frayères, et plus particulièrement le mérou rayé et le vivaneau sorbe dans le contexte de l'Approche écosystémique des pêches (AEP) aspects sociaux, économiques, écosystème, gouvernance et autres composantes;
  - 4. Objectifs de gestion du mérou rayé et du vivaneau sorbe en lien avec les composantes de l'AEP;
  - 5. Mesures de gestion proposées;
  - 6. Cadre logique et plan de travail y compris les mesures spécifiques visant à atteindre chaque objectif de gestion, les indicateurs et les moyens de vérification;

- 7. Mise en œuvre du PGPF rôle et responsabilités des autorités nationales des pêches, du CRFM, de l'OSPESCA et de la COPACO y compris besoins en renforcement des capacités et des institutions;
- 8. Suivi, contrôle, surveillance et mise en application
- 9. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PGPF y compris mises à jour du PGPF.

Conformément à l'alinéa h) de l'Article 6 des Statuts révisés de la COPACO, nous proposons la **RECOMMANDATION** selon laquelle les membres continuent de soutenir ces initiatives en élaborant le cadre final pour la conservation et la gestion des frayères dans la Grande Région Caraïbe